



la Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions  
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲ ᑲᑲᑲ  
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ  
ᑲᑲᑲ

**COMPTE RENDU**

**359<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN**

**(ADOPTÉ)**

<b>DATE :</b>	8 décembre 2017
<b>ENDROIT :</b>	Bureau du COMEX 800, rue Square-Victoria, suite 25.30 Montréal (Québec) H4Z 1J2
<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Suzann Méthot, présidente, Québec Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Brian Craik, GNC John Paul Murdoch, GNC  Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

**1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel.

**2) Adoption du compte rendu de la 358<sup>e</sup> réunion**

Le compte rendu de la 358<sup>e</sup> réunion est adopté tel quel.

**Action : Faire traduire et classer le CR 358.**

**3) Suivi de la correspondance**

Le suivi de correspondance entre le 14 octobre et le 7 décembre 2017 est présenté à l'Annexe A.

**4) Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert**

**N/Réf : 3214-10-017**

- a. Liste des stations de mesure des débits, des niveaux d'eau et de la température en fonction en 2014 et 2015
  - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 20 octobre 2017, pour information, la liste des stations de mesure des débits, des niveaux d'eau et de la température en fonction en 2014 et 2015 pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE ce complément d'information a été reçu à la suite d'une demande du COMEX datant du 5 juillet 2017.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et du document d'analyse interne du ministère, le COMEX considère que le promoteur a répondu à la demande formulée par le COMEX le 5 juillet 2017.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2017-1208-01** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance de la liste des stations de mesure des débits, des niveaux d'eau et de la température en fonction en 2014 et 2015 et qu'ils estiment que le promoteur a répondu à sa demande d'information complémentaire.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

5) Site minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée

N/Réf : 3214-14-042

- a. Rapport annuel 2016 de suivi et surveillance environnementale  
➤ Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 8 août 2017, pour information, le rapport annuel 2016 de suivi et surveillance environnementale pour le projet du site minier Éléonore.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et du document d'analyse interne du ministère, le COMEX considère que celui-ci répond dans l'ensemble aux conditions contenues dans le certificat d'autorisation (CA) délivré le 10 novembre 2011, ainsi que les modifications du CA des 11 juin 2013, 9 janvier 2014, 26 juillet 2014 et du 8 septembre 2014. Le COMEX souhaite émettre quelques commentaires.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2017-1208-02** : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport annuel 2016 de suivi et de surveillance environnementale. Celui-ci répond aux conditions, mais le COMEX aimerait émettre les commentaires suivants :

- Les membres du COMEX ont pris connaissance du document et notent que le suivi 2016 est conforme et bien documenté. Il faudra toutefois porter une attention particulière aux résultats de suivi devant être présentés en 2017. On peut aussi constater les efforts déployés par le promoteur pour corriger les situations pour lesquelles il y a des dépassements.
- Plus précisément, le rapport de suivi et de surveillance environnementale 2016 a permis de constater que la problématique de toxicité à l'effluent final pour les truites et les daphnies, qui était récurrente depuis 2014, s'est partiellement résorbée en 2016 à la suite des efforts du promoteur. Avec les mesures correctives mises en place, un retour à la conformité est attendu à l'effluent final selon les essais pilotes réalisés en 2016 sur le site minier. De plus, le séparateur eau-huile de la rampe souterraine n'atteint pas les performances escomptées pour le type d'appareil. En effet, le résultat de l'échantillonnage annuel des eaux d'exhaure indique une concentration anormalement élevée en C10-C50. Aussi, il est recommandé au promoteur que des mesures correctives soient apportées et que les suivis appropriés soient documentés dans le prochain rapport annuel. Le suivi de la qualité de l'air démontre, quant à lui, que les émissions de poussières en provenance du parc à résidus miniers et de la zone industrielle doivent être mieux contrôlées afin d'éviter de contaminer les sols naturels environnants. Des mesures d'atténuation appropriées devraient rapidement être mises en place par le promoteur. L'ensemble des derniers éléments à surveiller est reconduit pour l'an prochain.

- *Le COMEX demeure en attente du Plan de gestion de la biodiversité mentionné au paragraphe 19.2 de son rapport annuel et s'attend à ce que le promoteur entreprenne les démarches nécessaires afin de déposer des demandes de modification pour la fréquence de suivi dans la fosse Ell (condition 4), pour l'ajout des puits d'observation supplémentaires des eaux souterraines (conditions 5 et 8) et pour la rectification du calcul du débit des OER qui étaient pour l'effluent des eaux usées domestiques et non pour l'effluent minier (condition 11).*
- *Le COMEX aimerait également être informé des échanges au sein du comité environnement dans le prochain rapport annuel, en y intégrant notamment les comptes rendus des rencontres tenues avec ledit comité. Par ailleurs, le COMEX aimerait être en mesure de constater que le comité environnement prend bien connaissance des rapports annuels et qu'il est en mesure d'y apporter ses commentaires avant que celui-ci ne soit transmis dans sa version finale.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

**6) Projet d'usine de production de granules de bois à Chapais par Les Entreprises  
Barrette Itée**

**N/Réf : 3214-23-005**

- a. Complément d'information à l'étude d'impact
  - Pour approbation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 15 novembre 2017, pour approbation, un complément d'information à l'étude d'impact pour le projet d'usine de production de granules de bois à Chapais.

Une audience publique pourrait être tenue en février 2018 pour ce projet à la suite de la demande d'audience publique de la Ville de Chapais. Un appui à cette demande a également été déposé par l'Administration régionale Baie-James. Les membres du COMEX conviennent de tenir une réunion au début janvier 2018 afin de discuter de la tenue ou non d'une audience publique pour ce projet. Entre-temps, quelques vérifications seront effectuées par le COMEX.

**7) Projet prolongement de la route 167 Nord par le MTMDET**

**N/Réf : 3214-05-077**

- a. Synthèse des 29 conditions reliées au certificat d'autorisation original
  - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 9 août 2017, pour information, la synthèse des 29 conditions reliées au certificat d'autorisation global pour le projet de prolongement de la route 167 Nord par le MTMDET.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur, au terme de l'étude de celui-ci, certains commentaires seront transmis au promoteur.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2017-1208-03** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et que les commentaires suivants doivent lui être transmis :*

**Condition 4**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) indique que des panneaux de signalisation ont été conçus à l'automne 2016 et seront installés à l'été 2017. Le promoteur doit indiquer si ces panneaux ont été installés.

**Condition 5**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a pris entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi qu'avec la Communauté crie de Mistissini pour la conception, la traduction et l'implantation des panneaux. À la demande du MFFP, il a été convenu que l'installation des panneaux avec la bonne dénomination serait sous la responsabilité de ce ministère et non du MTMDET. Un contact a été fait auprès de la Direction des parcs du MFFP et aucune mesure ne semble avoir été prise pour faire l'installation des panneaux. Il semble donc y avoir un quiproquo et la situation se doit d'être clarifiée.

**Condition 6**

Plusieurs démarches et rencontres ont été entreprises entre le MFFP, la Communauté crie de Mistissini, le Gouvernement de la Nation crie ainsi que le Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage. À la suite d'une rencontre en mars 2017, les divers intervenants ont mis de l'avant que la création d'une nouvelle zone de chasse et de pêche ne serait pas l'outil approprié pour harmoniser ces activités sur le territoire. Une rencontre devait avoir lieu en juin 2017 avec la Communauté crie de Mistissini afin de poursuivre les discussions, mais celle-ci n'a pas eu lieu puisque le dossier est toujours en

discussion au Gouvernement de la Nation crie. Le MTMDET est donc en attente d'un retour de leur part. Il serait opportun que le promoteur avise l'Administrateur provincial de la suite du travail à faire.

**Condition 7**

Le MTMDET indique que des traversées ont effectivement été construites avec un empiètement plus petit que 20 % au sud du km 82. Cette information aurait dû être transmise au MDDELCC pour autorisation, mais faute de temps, le promoteur n'a pas été en mesure de fournir ces renseignements. Par contre, une demande similaire a été rédigée pour les traversées de cours d'eau au nord du km 82. Pour cette demande, le promoteur a fourni les renseignements nécessaires à l'autorisation des traversées de cours d'eau sous la forme d'empiètement. C'est donc sur cette autorisation que le promoteur s'est basé pour la réalisation des ouvrages de traversées de cours d'eau au sud du km 82. Ceci étant dit, le promoteur devrait au minimum transmettre les renseignements relatifs à cette condition d'autorisation afin de remplir adéquatement la condition tout en gardant en tête que les travaux ont déjà été effectués.

**Condition 20**

Tous les sites de compensation prévus ont été réalisés. Un premier suivi sur le passage du poisson a été transmis au MDDELCC. Le COMEX demeure en attente d'un deuxième suivi, celui-ci étant prévu pour 2017.

**Condition 23**

Attendu que le dernier rapport ne permettait pas de conclure que les plants transplantés étaient viables à long terme, le MDDELCC était dans l'attente du dernier rapport de suivi pour voir si le promoteur devra procéder à du bouturage. Ce rapport a été transmis au MDDELCC le 8 septembre 2017. Les derniers relevés devaient être effectués à l'automne 2017, mais le promoteur a avisé le MDDELCC qu'en raison de contraintes administratives, ces relevés auront lieu à l'automne 2018. Tel que mentionné dans sa lettre datée du 11 décembre 2017, le COMEX demeure en attente du suivi qui sera effectué en 2018.

**Condition 24**

Bien que le programme de suivi du caribou forestier n'ait jamais été approuvé officiellement par le COMEX, le COMEX considère que le programme répond à ses attentes et souhaite recevoir les résultats du programme de suivi du caribou forestier.

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

- b. Information suivi saule pseudomonticole**
  - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 20 octobre 2017, pour information, le suivi de la population de saule pseudomonticole pour le projet de prolongement de la route 167 nord par le MTMDET.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur, le COMEX n'a pas de commentaire sur ce suivi, mais demeure toutefois en attente du suivi qui sera effectué en 2018.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2017-1208-04** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du suivi de la population de saule pseudomonticole et qu'ils n'ont pas de commentaire sur ce suivi, mais qu'ils demeurent en attente du suivi qui sera effectué en 2018.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

## **8) Varia**

### **a. Prise en compte des changements climatiques : plan de travail**

Le plan de travail mis à jour est présenté par Suzann. John Paul Murdoch propose que le COMEX contacte Melissa Saganash, présidente du CCEBJ, afin de lui exposer la démarche du COMEX pour la prise en compte des changements climatiques. Les démarches du COMEX et du CCEBJ étant complémentaires, il apparaît important de conserver le dialogue entre les deux organisations. Suzann Méthot contactera donc Melissa Saganash.

### **b. Suivis E1AR**

Plusieurs analyses nous seront transmises pour traitement lors de la prochaine réunion du COMEX. Une réunion pourrait potentiellement être organisée entre le COMEX et Hydro-Québec (à déterminer).

### **c. Québec Mines 2017**

Tous les membres sont satisfaits de leur expérience à Québec Mines 2017 et sont d'avis que ce type de présentation gagnerait à être répétée auprès d'autres auditoires. Tant des spécialistes que des néophytes ont soulevé leur appréciation de la présentation qui a notamment permis au COMEX de préciser ses attentes spécifiques auprès des promoteurs et répondre aux questions de l'auditoire qui portaient sur un large éventail d'intérêts.

**d. Publications Le Jamésien**

La dernière publication pour Le Jamésien devra être faite avant le 31 mars 2018. Il reste actuellement ¼ de page. Sur réception de l'étude d'impact pour le projet Rose lithium-tantale, une publication sera faite pour annoncer le projet.

**e. Projet de réalisation de restauration de la mine Principale, N/Réf : 3214-14-058**

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 6 décembre 2017, pour information, une mise à jour du projet de réalisation de la restauration de la mine Principale.

Les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et demeurent en attente d'une éventuelle demande de modification à son certificat d'autorisation tel que signifié par le promoteur dans sa lettre adressée à l'Administrateur le 13 novembre 2017, ainsi que du suivi aux conditions 1 et 2 lorsque les travaux de restauration auront débuté.

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

**f. Complexe résidentiel permanent sur le site du campement temporaire de l'Eastmain-1, N/Réf : 3214-10-017**

Plusieurs questions demeurent sans réponse pour l'instant pour ce projet. Daniel Berrouard contactera l'analyste du MDDELCC responsable de ce projet afin de faire le point sur ce projet.

**9) Prochaines réunions**

- a. 2 février 2018 à Montréal
- b. 1<sup>er</sup> mars 2018 à Montréal



**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 octobre au 7 décembre 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Suivi 2015 de la dynamique des rives et des habitats riverains en amont des ouvrages hydrauliques aménagés sur la rivière Rupert – rapport final	Transmis le 23 octobre 2017 Reçu COMEX le 24 octobre 2017	
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Alexandra Roio pour Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Liste des stations de mesure des débits, des niveaux d'eau et de la température en fonction en 2014 et 2015	Transmis le 20 octobre 2017 Reçu COMEX le 20 octobre 2017	
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Alexandra Roio pour Mireille Paul MDDELCC	Steve Shooner Hydro-Québec	4 rapports de suivi - Dérive larvaire - Frais doré, meuniers, corégone - Juvéniles - Frayères esturgeons	Transmis le 20 octobre 2017 Reçu COMEX le 20 octobre 2017	
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Simon Marcotte Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Suivis de la couverture de glace pour les hivers 2014-2015 et 2015-2016	Transmis le 9 novembre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Suivis de la couverture de glace pour les hivers 2014-2015 et 2015-2016	Transmis le 30 novembre 2017 Reçu COMEX le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Pour information

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 octobre au 7 décembre 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Claude Major Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Complexe résidentiel permanent sur le site du campement temporaire de l'Eastmain-1	Transmis le 17 novembre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Complexe résidentiel permanent sur le site du campement temporaire de l'Eastmain-1	Transmis le 30 novembre 2017 Reçu COMEX le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Pour recommandation
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Pierre Laneuville Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Suivi de la sauvagine 2014 – Réponses au questionnaire cri	Transmis le 26 octobre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Suivi de la sauvagine 2014 – Réponses au questionnaire cri	Transmis le 9 novembre 2017 Reçu COMEX le 6 décembre 2017	Pour information
Projet diamantifère Renard par Les Diamants Stornoway (Canada) inc. N/Réf : 3214-14-041	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Rapport de suivi environnemental et social 2015-2016	Transmis le 18 octobre 2017 Reçu COMEX le 18 octobre 2017	
Projet d'exploitation et de traitement de minerai supplémentaire au site minier Bachelor par Ressources Métanor Inc. N/Réf : 3214-14-027	Mireille Paul MDDELCC	Pascal Hamelin Ressources Métanor inc.	Conditions 10 et 20	Transmis le 18 octobre 2017 Reçu COMEX le 18 octobre 2017	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 14 octobre au 7 décembre 2017**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet de prolongement de la route 167 Nord par le MTMDET N/Réf : 3214-05-077	Alexandra Roio pour Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Information suivi saule pseudomonticole	Transmis le 20 octobre 2017 Reçu COMEX le 20 octobre 2017	
Projet d'usine de production de granule de bois à Chapais par Les Entreprises Barrette ltée N/Réf : 3214-23-005	Benoit Barrette Les Entreprises Barrette ltée	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Complément d'information à l'étude d'impact	Transmis le 30 octobre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Complément d'information à l'étude d'impact	Transmis le 13 novembre 2017 Reçu COMEX le 15 novembre 2017	
<i>Projet de restauration du site de la mine Principale à Chibougamau</i> N/Réf : 3214-14-058	Josée Morency MERN	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Suivi des conditions 1 et 2 du certificat d'autorisation	Transmis le 13 novembre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Suivi des conditions 1 et 2 du certificat d'autorisation	Transmis le 6 décembre 2017 Reçu COMEX le 6 décembre 2017	Pour information